

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL **DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 18 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

Mission SPS pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'aménagement de la rue du Gô.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'analyse des offres pour la mission SPS pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'aménagement de la rue du Go et de la rue Traversière.

La société retenue est la société SOCOTEC située 5 rue Columbia à Limoges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine les décisions prises et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Avenant n° 1 marché chaufferie bois et réseaux de chaleur – lot 1 VRD Terrassement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le marché concernant la création de deux chaufferies biomasses et réseaux de chaleur – lot VRD Terrassement

Le présent avenant a pour objet le géo référencement des réseaux et le remplacement des regards par des chambres de tirage, tranchées complémentaires pour le raccordement des futurs vestiaires à la chaufferie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité entérine les décisions prises et autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Création de deux chaufferies biomasse – acte de sous-traitance – lot n° 2.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de déclaration de sous-traitance de l'entreprise SAS MOMMERS HABITAT CONSTRUCTION à l'entreprise SARL COTE MURS pour l'application d'un enduit monocouche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter en qualité de sous-traitant l'entreprise Sarl Côté murs pour un montant maximum hors TVA de 5 428.00 € (taux de la TVA : auto liquidation, la TVA est due par le titulaire)
- De définir les prestations sous-traitées : application d'un enduit monocouche
- D'agréer les conditions de paiement direct au sous-traitant l'entreprise sarl côté murs
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint M. RAISSON à signer l'acte spécial de sous-traitance
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à cette opération.

Création de deux emplois permanents d'adjoint technique.

Monsieur le Maire indique que la création de deux emplois d'adjoint technique territorial est justifiée par la surveillance, l'accompagnement et la garde des enfants durant la garderie périscolaire.

Ces emplois correspondent au grade d'adjoint technique, cadre d'emploi des adjoints techniques, filière technique.

Monsieur le Maire précise que la nature des fonctions justifie particulièrement le recours à deux agents non titulaire. Le niveau de recrutement doit impérativement correspondre à l'expérience professionnelle.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer les emplois décrits ci-dessus à compter du 01 octobre 2019 et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer deux emplois relevant du grade d'adjoint technique territorial appartenant à la filière technique, de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe et d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire indique que les collectivités et les établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- 1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;
- 2° Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer, dans la limite des crédits prévus à cet effet, l'emploi budgétaire non permanent correspondant à l'emploi de deux adjoints techniques pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité à intervenir du 01 septembre au 31 décembre 2019. Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels de droit public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1 - Autorise le Maire à recruter deux agents contractuels en application de l'article 3-1°) (ou de l'article 3-2°) de la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée;
- 2 – Dit que ces agents devront avoir le niveau d'étude correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade ou emploi précité ;
- 3 – Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- 4 - Dit que ces agents seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade de référence ;
- 5 - Autorise en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels.

Création et suppression d'un emploi permanent à temps complet.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 19 décembre 2017 le conseil municipal a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 01 janvier 2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création et la suppression d'un poste à la commune, à savoir : création d'un poste d'agent de maîtrise et suppression du poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe au service technique.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- 1) Décident de créer à compter du 01 décembre 2019 un emploi d'agent de maîtrise à temps complet et décident de supprimer le poste d'agent technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 2) Approuvent la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 01 décembre 2019

Comme suit :

- 1 secrétaire de mairie à temps complet
- 1 agent de maîtrise à temps complet
- 6 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 5 adjoints techniques à temps complet
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 4 adjoints techniques en CDI temps non complet

Création d'un ensemble de vestiaires football hommes/femmes – demande de subvention à la Fédération de Football Amateur (ligue + district).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant la création d'un ensemble de vestiaires de football hommes/femmes. Ce projet consisterait en la construction d'un bâtiment regroupant les vestiaires de football (hommes/femmes) et les sanitaires publics et permettrait de répondre aux différentes normes en vigueur (accessibilité, sécurité, incendie...). Les locaux actuels sont vétustes et hors normes et ne répondent plus aux besoins des utilisateurs.

Le montant des travaux est évalué par le cabinet d'architecte PETIT/FEBVRE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux approuve le projet présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir et sollicite l'aide financière de la Fédération de Football Amateur (ligue + district) permettant de réaliser ce projet.

Ouverture des plis marché création de vestiaires de football.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis concernant la création de vestiaires de football.

LOT 1 VRD – Terrassement : Viabiliser.com

LOT 2 Gros Œuvre : SAS SOCAMIP

LOT 3 Ravalement : Sté JFC Ravalement

LOT 4 Charpente Bois : Sarl GRIZON

LOT 5 Couverture : Sté SMAC SAS

LOT 6 Menuiseries extérieures Aluminium – Serrurerie : lot à relancer en procédure négociée sans publicité préalable, avec concurrence

LOT 7 Plâtrerie–Isolation–Faux Plafonds : Sarl Pierre FAURE

LOT 8 Revêtements de sols carrelage et faïence : lot à relancer en procédure négociée sans publicité préalable, avec concurrence

LOT 9 Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire : Sté SECB

LOT 10 Electricité Courant forts courant faibles : Sté Planète Electricité

LOT 11 Peinture : Sté ROUGIER Bâtiment

LOT 12 Equipements de vestiaires : Sté SLMC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine les décisions de la Commission et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ces travaux.